



Conférence Internationale des Barreaux

## **Séance Inaugurale du 34<sup>e</sup> Congrès de la CIB à N'Djamena, le 4 décembre 2019**

### **Discours de Monsieur le Bâtonnier Bernard VATIER Secrétaire Général de la CIB**

La Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique rassemble les barreaux, et à travers les barreaux, les avocats de 45 pays francophones Certains pays sont francophones par l'attachement qu'ils portent aux valeurs de la francophonie sans pour autant être à proprement parler francophones.

Lorsqu'il évoque la francophonie, Léopold Senghor utilise souvent le mot « francité ». Pour lui, la Francité se réduit souvent à l'esprit de méthode, à la raison discursive, à l'organisation de la pensée, à l'équilibre et « au-delà de cet esprit cartésien au cœur de la langue, il faut ajouter le souci de l'homme qui est une préoccupation éthique. C'est en cela que la Francité est un humanisme ». C'est le métissage culturel qui a conduit à la francophonie : « l'idée est la même : au-delà d'un possible métissage biologique qui a été réel à Gorée et à Saint-Louis du Sénégal, mais là n'est pas l'important – il est question essentiellement d'un métissage culturel. C'est ce sentiment communautaire qui prévaut dans toutes les rencontres francophones ».

C'est ce sentiment communautaire si bien décrit par Léopold Senghor qui nourrit les racines de la CIB.

La force que nous avons c'est le partage de notre tradition juridique commune à travers la francophonie qui est une richesse inestimable comme l'avaient imaginé les bâtonniers Danet et Stasi en 1985 en créant la CIB.

Une tradition juridique commune qui repose sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui a forgé le droit moderne et sur lequel s'agrègent les cultures de chacun de nos pays.

Ce qui nous rassemble au sein de notre conférence, c'est la culture du droit écrit qui porte les valeurs des droits de l'homme et des libertés fondamentales inspirées notamment par Montesquieu et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le barreau est le fer de lance de la société civile pour le respect de la démocratie, la tolérance, la justice et la paix.

Elie Wiesel écrivait que « la noblesse, c'est-à-dire la quête du sacré dans la grandeur, la compassion, pure de toute arrière-pensée, le refus d'humilier et de se laisser humilier, l'altruisme au sens absolu, on ne le rencontre que chez ceux qui se battent pour une idée ou un idéal qui les dépasse ».

- La noblesse de l'action, on ne la trouve que chez ceux qui épousent la cause des faibles, des opprimés, des prisonniers du mal et du malheur.
- La noblesse de l'avocat, on ne la trouve que chez ceux qui s'élèvent avec courage et sans complaisance aucune, contre l'arbitraire, l'injustice et le mépris de l'individu.

- La noblesse du barreau, on ne la trouve que lorsqu'il accompagne l'avocat dans sa mission, qu'il s'impose aux pouvoirs en place et qu'il contribue ainsi à la recherche d'un idéal qui le dépasse

La noblesse de la CIB, on la trouve sur le chemin qu'elle ouvre pour partager cet idéal.

Nous devons honorer la robe que nous portons. Nous devons donner à la parole que nous prenons la place qui est la sienne dans une société de liberté.

Mais l'état de droit n'est jamais acquis.

C'est un combat de tous les jours qui exige une vigilance permanente. La société est un ensemble complexe fait de forces diffuses et opposées où le fort veut vaincre le faible et où le terrorisme, tout comme un parasite, sape les fondements de la démocratie.

La justice est faible et fragile. Elle peut se laisser emporter dans des tourmentes incontrôlables.

L'avocat avec l'arme de la robe et celle de la parole est un soldat frêle et vulnérable. Il a besoin d'être protégé et il trouve sa protection dans son barreau mais le barreau est lui-même frêle et vulnérable s'il n'y avait cette communauté internationale qui veille précisément à le protéger et à le guider dans l'action.

C'est au nom de la solidarité qui unit nos barreaux au sein de notre Conférence que nous devons veiller à ce que la justice reste toujours au centre de la cité.

Saint-Augustin rappelait que « La justice est au centre de la Cité et qu'un royaume sans justice n'est qu'une entreprise de brigandage ».

Notre conférence est un lieu de rencontre qui nous permet de surmonter les conformismes culturels qui tirent le juriste par la manche.

Ces conformismes peuvent devenir complaisance dans la mesure où le juriste, à l'intérieur des frontières, n'est plus en mesure d'ouvrir ses paupières et n'est plus en mesure de s'étonner. L'avocat n'apparaîtrait plus alors que comme un technicien du droit qui se bornerait à faire application des règles du droit positif en se gardant de prendre en compte des valeurs que le droit doit protéger.

Notre congrès annuel est un moment fort : par la confrontation des expériences et des idées, il chasse cette torpeur naturelle et insidieuse d'un repli sur soi et renforce nos barreaux dans leur mission essentielle dans la quête de l'état de droit.

Cette année nous avons choisi N'Djaména... Merci M. le bâtonnier de votre invitation qui a été acclamée. Merci aux avocats de votre barreau de la chaleur de votre accueil.

Le barreau du Tchad est un barreau jeune (23 ans) qui fête aujourd'hui sa majorité. Il prend naturellement et fièrement sa place dans notre communauté.

Et le thème de notre congrès est là pour le prouver : avocat, Justice et Sécurités en temps de crise.

Au fil des développements qui vont suivre, nous pourrons noter que tous nos pays, sans exception, sont confrontés à cette problématique infernale : justice et sécurité, que ce soit dans

la lutte contre le terrorisme ou dans les formes plus discrètes mais aussi redoutables que l'intrusion dans notre libre arbitre d'algorithmes qui façonnent, altèrent notre liberté et capture notre faculté de jugement.

Nous pourrions noter que notre droit change grâce aux conventions internationales qui donnent des points d'appui à l'avocat dans son combat pour le respect des libertés.

Nous pourrions noter aussi que la conscience internationale qui s'exprime à travers les ONG est un soutien à l'avocat dans son combat pour l'état de droit.

Ces cette réflexion qui nous conduit à proposer à l'assemblée des recommandations pour mettre en valeur ces instruments juridiques qui sont des armes à la disposition des avocats, sentinelles des libertés.

Ce congrès s'annonce riche et prometteur.

Dans cette atmosphère fraternelle, il nous redonnera cette vigueur qui nous est nécessaire lorsque nous serons de retour dans notre cabinet.

La CIB qui est présente au quotidien dans la défense de la défense, dans la promotion des jeunes avocats et des avocates, dans le respect de l'autorégulation de la profession d'avocat, est là pour servir.

Elle peut le faire grâce à votre contribution à tous.

Permettez-moi de dire aussi qu'elle n'a pu le faire aussi bien sans l'inlassable et précieux concours de notre déléguée exécutive, je veux parler de Delphine Jaafar à qui, au nom de tous, j'exprime notre gratitude.

Sur le programme, il est dit que mon discours a pour thème, l'état de la CIB. Je vous rassure, la CIB se porte bien. Et même, de mieux en mieux. On peut le mesurer par les efforts de tous ceux qui sont présents aujourd'hui. Certains ont mis plus de 20 heures pour venir, certains ont fait des escales nombreuses dans des conditions éreintantes en payant le prix fort du billet d'avion.

Bravo !

Mais si par état de la CIB on entend état de l'union, c'est à dire, l'état de droit dans nos pays, alors je suis inquiet. Le combat n'est jamais gagné pour la préservation des libertés. En observant que nos libertés sont sans arrêt remises en cause. Notre confrère François Sureau s'alarmait en rappelant que « personne d'autre que le citoyen n'a qualité pour juger de l'emploi qu'il fait de sa liberté, sauf à voir celle-ci disparaître. Ainsi, la loi ne peut-elle pas permettre à l'Etat de restreindre abusivement la liberté d'aller et venir, de manifester, de faire connaître son opinion, de s'informer, de peser pour finir ».

L'autoritarisme, l'ordre moral mettent en cause nos démocraties au prétexte de les protéger.

Rappelons cette phrase de Châteaubriand : « sans la liberté, il n'y a rien dans le monde ».

Cette phrase c'est une lumière. La lumière qui guide la réflexion de notre congrès. La lumière qui guide les pas de la CIB.

Alors, à l'ouvrage !